



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi, 4 février 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mardi 4 février 2025 à 18h, à la caserne 22 de Saint-Etienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, président, maire de Charette;
M. André Bordeleau, vice-président, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;

Absent : M. Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :
Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 18h, sous la présidence de Monsieur Claude Boulanger.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 004-02-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Frappier, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 4 février 2025 soit adopté.

ORDRE DU JOUR 4 ÉVRIER 2025

1. Ouverture de la réunion ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Dépôt du rapport financier 2024 ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2024 ;
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 janvier 2025 ;
6. Approbation des comptes du 1^{er} au 31 décembre 2024 ;
7. Approbation des comptes du 1^{er} au 31 janvier 2025 ;
8. Autorisation d'inscription à la formation Pompier 1 ;
9. Offre de services – Sygem T4 et R1 ;
10. Offre de services – Sygem – Dépôt direct ;
11. Embauche de M. David Ouellette à la caserne 16 ;
12. Embauche de M. Michael Ouellette à la caserne 16 ;
13. Demande de congé sabbatique pour l'employé #1604 ;
14. Fin d'emploi de l'employé #1614 ;
15. Dépôt du rapport mensuel de décembre 2024 du directeur incendie ;
16. Affaires nouvelles ;
17. Période de questions ;
18. Clôture et levée de l'assemblée



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 005-02-25 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024

La greffière-trésorière dépose à la table du conseil d'administration le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Madame Karine Béland, CPA auditrice, accompagnée de M. Jean Morissette, associé, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton présente par visioconférence le rapport financier de la Régie pour l'année 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy Mignault et résolu d'adopter le rapport financier pour l'année 2024 avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales au montant de 217 835\$. Une copie du rapport financier 2024 sera envoyée à chacune des municipalités membres de la Régie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance a été suspendue à 18h15 et a repris à 18h35.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 006-02-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 10 décembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Régie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 007-02-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le 15 janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Régie.



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 008-02-25 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} AU 31 DÉCEMBRE 2024

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer et des prélèvements du 1^{er} au 31 décembre 2024.

Le Président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 31 décembre 2024, pour des déboursés totalisant la somme de 63 404,39\$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 106 464,62 \$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 009-02-25 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2025

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer et des prélèvements du 1^{er} au 31 janvier 2025.

Le Président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 31 janvier 2025, pour des déboursés totalisant la somme de 73 172,66 \$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 80 841,73 \$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 010-02-25 AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION POMPIER 1

CONSIDÉRANT les exigences du « Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité municipal » qui précisent les niveaux de formation à acquérir, selon la strate de population d'une collectivité;

CONSIDÉRANT la requête du gestionnaire de la formation, auprès des directeurs des services incendie, de documenter adéquatement le dossier d'un candidat admissible à la formation « Pompier 1 »;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT QUE seul un dossier complet d'un candidat.e, incluant une résolution du conseil municipal, sera retenu par le gestionnaire de formation pour fins d'inscription à l'École nationale des pompiers du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Nancy Mignault et appuyé par monsieur André Bordeleau d'autoriser le gestionnaire de formation de la MRC de Maskinongé d'inscrire à la formation « Pompier 1 » :

- M. Emmanuel Gilbert – caserne 12
- M. Yves Séguin – caserne 12
- M. Mathys Lessard – caserne 12
- M. Jean-François Bineau – caserne 16
- Mme Mélina Giasson – caserne 16

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 011-02-25 OFFRE DE SERVICES – SYGEM T4 ET R1

CONSIDERANT QUE PG Solutions a présenté une offre de services # 1RSSI50-023646-OD2 pour le module Sygem – T4 et R1 ;

CONSIDERANT QUE la Régie doit posséder cette licence pour transmettre les feuillets d'impôts aux gouvernements ;

CONSIDERANT QUE le coût est de 1 373,00\$, avec un coût annuel de 200,00\$, montant qui restera fixe jusqu'à la fin de l'entente en 2028 ;

SUR PROPOSITION DE monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration, qu'après discussion avec le président, d'entériner l'achat de la licence T4 et R1.

QUE la dépense soit imputé au surplus cumulé non affecté et inscrite au poste budgétaire 03-310-00-675.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 012-02-25 OFFRE DE SERVICES – SYGEM - DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a présenté une offre de services # 1RSSI50-023686-OD1 pour le module Dépôt direct pour les comptes fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des fournisseurs sont payés via AccesD et que les paiements doivent se faire individuellement;

CONSIDERANT QUE le coût est de 1 528,00\$, avec un coût annuel de 224,00\$, montant qui restera fixe jusqu'à la fin de l'entente en 2028

SUR PROPOSITION DE madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration, d'autoriser la directrice générale à faire l'achat du module Dépôt direct.

QUE les fichiers de dépôt direct soient approuvés par le président lors du transfert.

QUE la dépense soit imputé au surplus cumulé non affecté et inscrite au poste budgétaire 03-310-00-675.



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 013-02-25 EMBAUCHE D'UN POMPIER À LA CASERNE 16

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Régie en fonction des règles et des lois en vigueur, notamment pour répondre au Schéma de couverture de risques de la MRC de Maskinongé, il y a lieu de procéder à l'embauche d'un pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'incendie de la Régie quant au candidat formé à retenir ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'embaucher :

- M. David Ouellette à la caserne 16 ;

QU'il sera assujetti d'une probation de 12 mois.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 014-02-25 EMBAUCHE D'UN POMPIER À LA CASERNE 16

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Régie en fonction des règles et des lois en vigueur, notamment pour répondre au Schéma de couverture de risques de la MRC de Maskinongé, il y a lieu de procéder à l'embauche d'un pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'incendie de la Régie quant au candidat à retenir ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'embaucher :

- M. Michael Ouellette à la caserne 16 ;

QU'il sera assujetti d'une probation de 12 mois.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 015-02-25 DEMANDE DE CONGÉ SABBATIQUE POUR L'EMPLOYÉ #1604

CONSIDÉRANT QUE l'employé #1604 de la caserne 16 a demandé un congé sabbatique d'un an ;

SUR PROPOSITION DE monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter la demande de congé sabbatique pour l'employé #1604 effective jusqu'au 31 décembre 2025.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION NUMÉRO : 016-02-25 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ #1614

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie a contacté l'employé #1614, pompier à la caserne 16;

CONSIDÉRANT sont taux élevé d'absentéisme, il est convenu de mettre fin à l'emploi au titre de pompier ;

SUR PROPOSITION DE monsieur André Bordeleau, il est résolu unanimement du conseil d'administration d'entériner la fin d'emploi de l'employé #1614.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 017-02-25 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTIONS MENSUEL DE DÉCEMBRE 2024 DU DIRECTEUR INCENDIE

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport d'interventions mensuel de décembre 2024 du directeur incendie.

Total des appels de décembre 2024 : 17 appels

Total des appels du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 : 234 appels

Total appels Décembre	St-Paulin	Charette	St-Boniface	St-Mathieu	St-Étienne
ST-Paulin	2	Désincarcération	0	Désincarcération	0
Charette	0	Alarme incendie	0	Alarme incendie	1
ST-BO	2	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0
ST-MDP	1	Assistance autre (citoyen-TP)	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0
ST-EDG	8	Monoxide	0	Monoxide	0
ST-EDC	2	Entraide	2	Entraide	0
ST-BARN	0	Feu Bâtiment	0	Feu Bâtiment	0
STE-ADP	0	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	0
ST-ADM	2	Incendié cheminée	0	Incendié cheminée	0
Shawinigan	0	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0
Trois-Rivières	0	Incendié véhicule	0	Incendié véhicule	0
St-Léon	0	Installation électrique	0	Installation électrique	0
Odeur	0	Odeur	0	Odeur	0
Prévention / vérification	0	Prévention / vérification	0	Prévention / vérification	0
SUMI	4	SUMI	0	SUMI	0
TOTAL appels	17				

Nombre d'appels par année		
2022	2023	2024
205 appels	211 appels	234 appels

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AFFAIRES NOUVELLES

PERIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 018-02-25 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée à 18h50.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Régie des services de sécurité incendie regroupés
de la MRC de Maskinongé

Claude Boulanger
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

JE, CLAUDE BOULANGER, PRESIDENT DE LA REGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRESENT PROCES-VERBAL EQUIVAUT A LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RESOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Claude Boulanger
Président

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 4 février 2025.

Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière